

Faits saillants d'une année de travail

Comités permanents d'experts sur la Convention d'Ottawa

C'est à leur première réunion, qui s'est tenue à Maputo (Mozambique) il y a un peu plus d'un an, que les États parties ont établi le programme de travail intersessionnel sur la Convention en vue de « focaliser et renforcer notre action antimines, et mesurer les progrès réalisés par rapport à nos objectifs ».

Le programme intersessionnel comprenait cinq comités thématiques, dont chacun s'est réuni à deux reprises entre septembre 1999 et mai 2000. Le nombre des dossiers abordés et des mesures prises par les comités est tout à fait impressionnant. On trouvera certains détails de leurs travaux ci-contre.



Mise en œuvre de la Convention

Le Comité sur l'état général et le fonctionnement de la Convention...

▼...a analysé le processus relatif à la production de rapports sur les mesures de transparence en vertu de l'article 7; il a également proposé des ajustements et encouragé le respect de cet aspect de la Convention;

▼...a fourni des éclaircissements sur la question de la conservation de mines à des fins de formation et de recherche en vertu de l'article 3 de la Convention;

▼...a mis en marche un examen de diverses questions liées à la clarification des dispositions de l'article 8 relatives au respect de la Convention;

▼...a formulé des recommandations destinées à rationaliser le programme intersessionnel qui suivra la deuxième réunion des États parties.



Déminage

Le Comité du déminage...

▼...a fait le point sur la révision des normes internationales de déminage et sur les efforts en vue de formuler des lignes directrices pour l'action antimines, notamment en ce qui concerne le recours aux militaires;

▼...a étudié la mise en application des recommandations figurant dans le rapport publié en 1996-1997 par les Nations Unies sur le développement de capacités locales de déminage;

▼...a recommandé une étude plus poussée des répercussions du déminage en ce qui concerne l'établissement de la paix et la reconstruction;

▼...a demandé au Centre international de Genève pour le déminage humanitaire (CIGDH) de préparer un glossaire sur la terminologie du déminage.



Développements technologiques

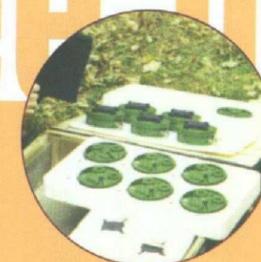
Le Comité sur les technologies pour l'action antimines...

▼...a mis en relief l'importance d'un dialogue continu entre les concepteurs de technologies antimines et les utilisateurs ultimes;

▼...a attiré l'attention sur le consensus qui semble se réaliser au sujet de la nécessité d'une approche polyvalente faisant appel à différentes combinaisons de technologies et de techniques de déminage selon les circonstances locales;

▼...a reconnu que les chiens détecteurs des mines (CDM) peuvent contribuer de manière inestimable au déminage et que des mesures devraient être prises pour formuler des procédures d'accréditation des CDM;

▼...a pris bonne note de la nécessité de mettre au point des techniques d'information sur l'action antimines qui soient faciles à utiliser, tout en reconnaissant les progrès réalisés à cet égard grâce à la mise au point du système de gestion de l'information sur l'action antimines mis au point par le Service de l'action antimines des Nations Unies et le CIGDH.



Destruction des stocks

Le Comité sur la destruction des stocks...

▼...a attiré l'attention de la communauté du déminage sur l'importance de la destruction des stocks dans le cadre de notre approche intégrée du problème mondial des mines terrestres;

▼...a passé en revue les sources actuelles et éventuelles d'aide financière et technique à la destruction des stocks et a discuté des moyens susceptibles d'apparier donateurs et bénéficiaires;

▼...a fait le point sur les progrès réalisés en matière de destruction des stocks à travers le monde;

▼...a pris note des avantages et contraintes liés aux diverses méthodes de destruction des stocks.



Aide aux victimes

Le Comité d'aide aux victimes et de sensibilisation aux mines...

▼...a diffusé un « Portefeuille de lignes directrices sur l'aide aux victimes », source de renseignements unique sur toute la gamme des activités d'aide aux victimes;

▼...a confirmé l'utilité des lignes directrices de l'UNICEF sur la sensibilisation aux mines et a recommandé qu'elles soient intégrées aux directives plus générales présentement en voie d'élaboration au sujet de l'action antimines;

▼...a attiré l'attention sur la nécessité de préparer des rapports plus utiles au sujet des appuis accordés aux programmes d'aide aux victimes, conformément aux dispositions de l'article 6 de la Convention.

100 ratifications nous rapprochent d'un monde sans mines!

Depuis son ouverture pour signature et ratification en décembre 1997, la Convention d'Ottawa pour l'interdiction des mines antipersonnel se dirige vers l'universalisation à une vitesse sans précédent, avec déjà 100 ratifications en juillet 2000, après seulement 32 mois!

